

**Dynamiques démographiques, politiques sociales et
relations entre générations : vers de nouvelles
configurations ?**

**Concilier travail et famille pour les femmes à
Cotonou: entre politiques et pratiques**

Agnès Adjamagbo & Bénédicte Gastineau

Paris, INED 9 décembre 2015

Contexte socio-démo. de Cotonou

- RPGH4 2012 : 679 012 hab (Bénin : 10 M)
- EDS 2011-2012 :
 - ISF 3,6 (Bénin 4,9 ; rural 5,4 ; autres villes 4,7)
 - 70% des femmes sont mariées (dont 37 % union polygame)
 - Age médian au mariage : F=22,9 ans - H=27,6 ans
 - Scolarisation en progrès mais : 25% des femmes aucune instruction ; 6,1 % niv. prim. complet ; 3,9 niv. sec. complet ; 6,2 % niv. sup. (H = 15,4 niv. sup)
 - 60% des femmes travaillent (Hommes = 69%)

Données et méthodes

Familles Genre et Activité en Afrique de l'Ouest

- **Partenariat** : LPED – Marseille ; CEPED – Paris ; CEFORP – Bénin ; ISSP - Burkina Faso ; URD – Togo
- **Grands objectifs** : étudier dans trois capitales d'Afrique de l'Ouest (Cotonou, Lomé, Ouagadougou)
 - Formes d'arrangements résidentiels
 - Mode d'organisation des ménages
 - Rôles féminins et masculins dans la satisfaction des besoins élémentaires des ménages
 - Transmission des normes de genre

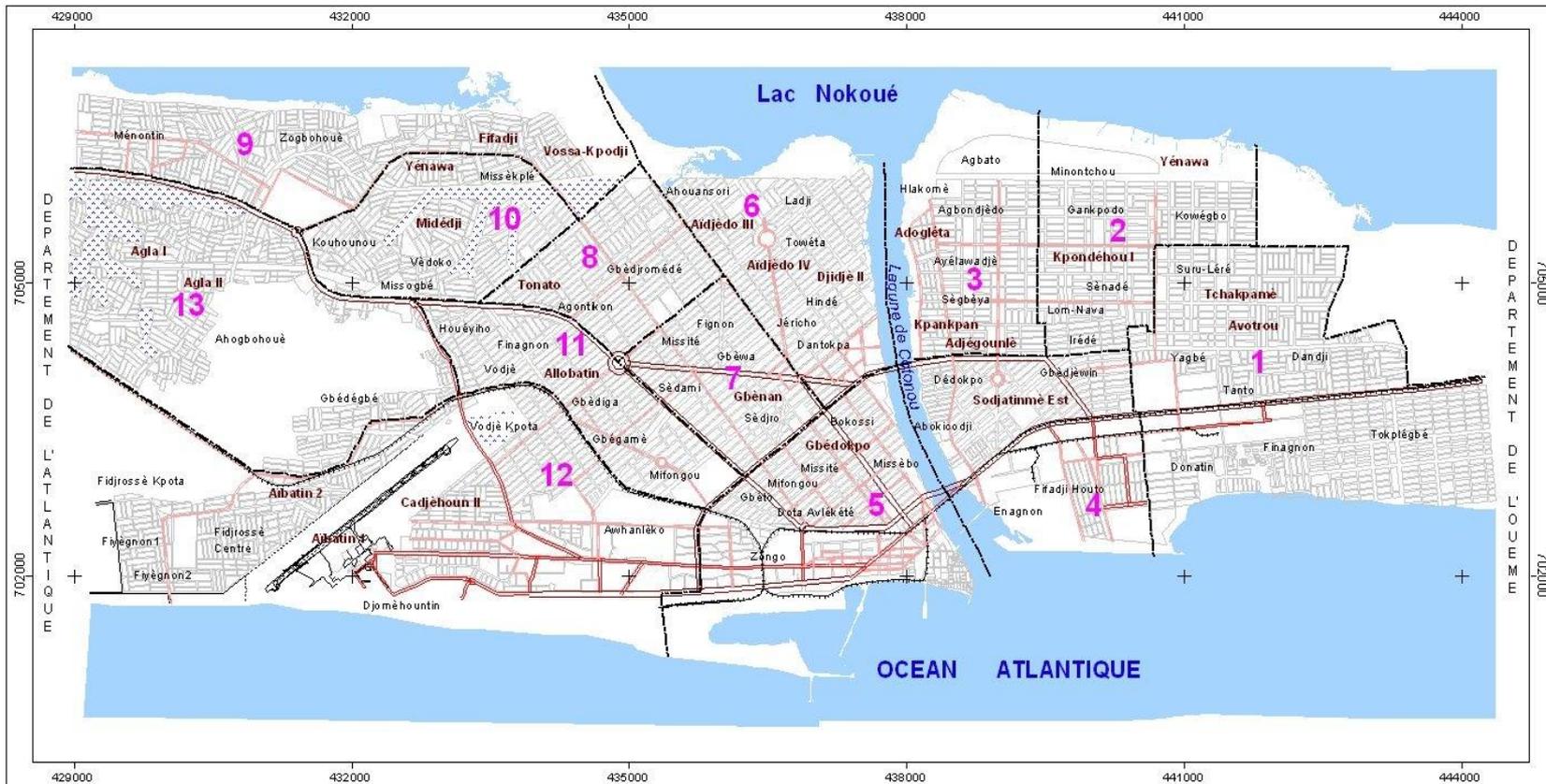
Données et méthodes

- Analyses secondaires des données existantes (EDS - et recensements).
- Entretiens qualitatifs approfondis de type "récits de vie" auprès d'hommes et de femmes
- Données anthropologiques
- Travaux sociologiques dans les écoles primaires privées et publiques
- Enquêtes sociodémographiques auprès de 500 ménages ; 2 questionnaires (ménage et individuel) dont 2 modules biographiques (matrimoniale et génésique).

DEPARTEMENT DU LITTORAL

COMMUNE DE COTONOU

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES ZONES DE DENOMBREMENT ET QUARTIERS DE VILLE D'INTERVENTION DE L'ENQUETE AEMU/FAGEAC



Avotrou Zone de dénombrement et quartiers de ville d'intervention

1 Numéro d'arrondissement

Ilots parcellaires

Marécage

Plan d'eau

Autoroute

Route bitumée

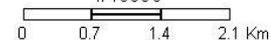
Route pavée

Chemin de fer

Limite de l'arrondissement



1/45000

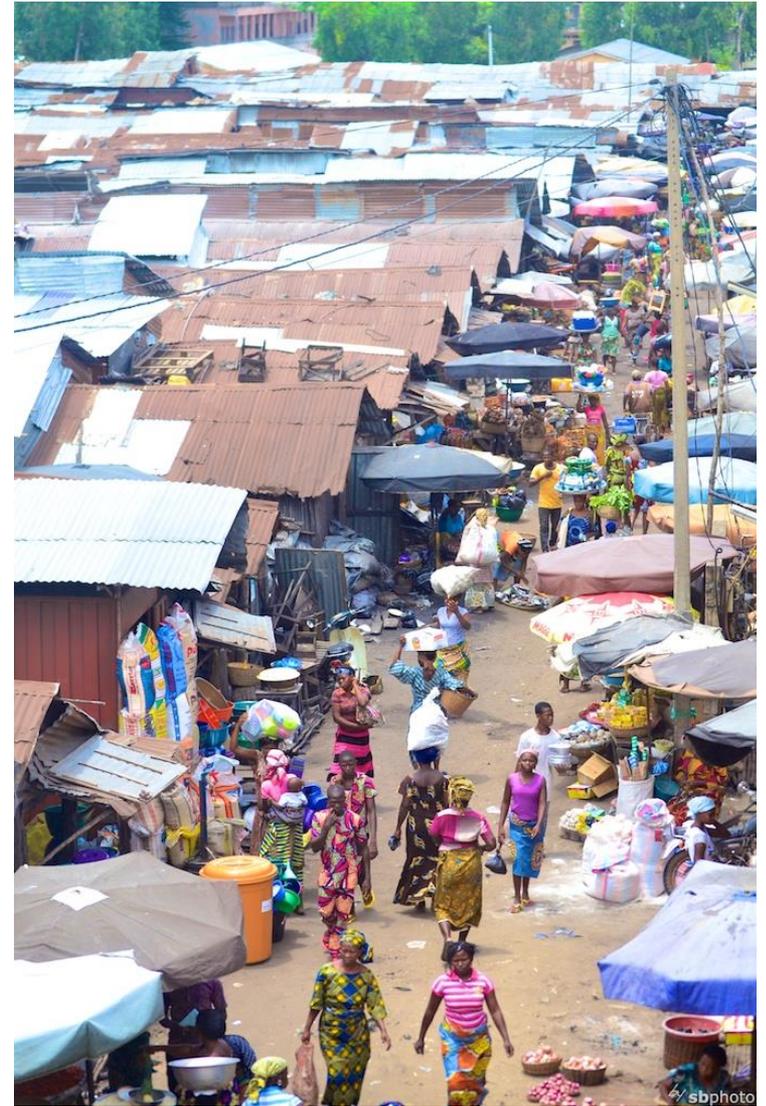


Source: Plan de Cotonou au 15000, IGN 1992

Conception: Projet FAGEAC/Enquête AEMU



QUELQUES RESULTATS



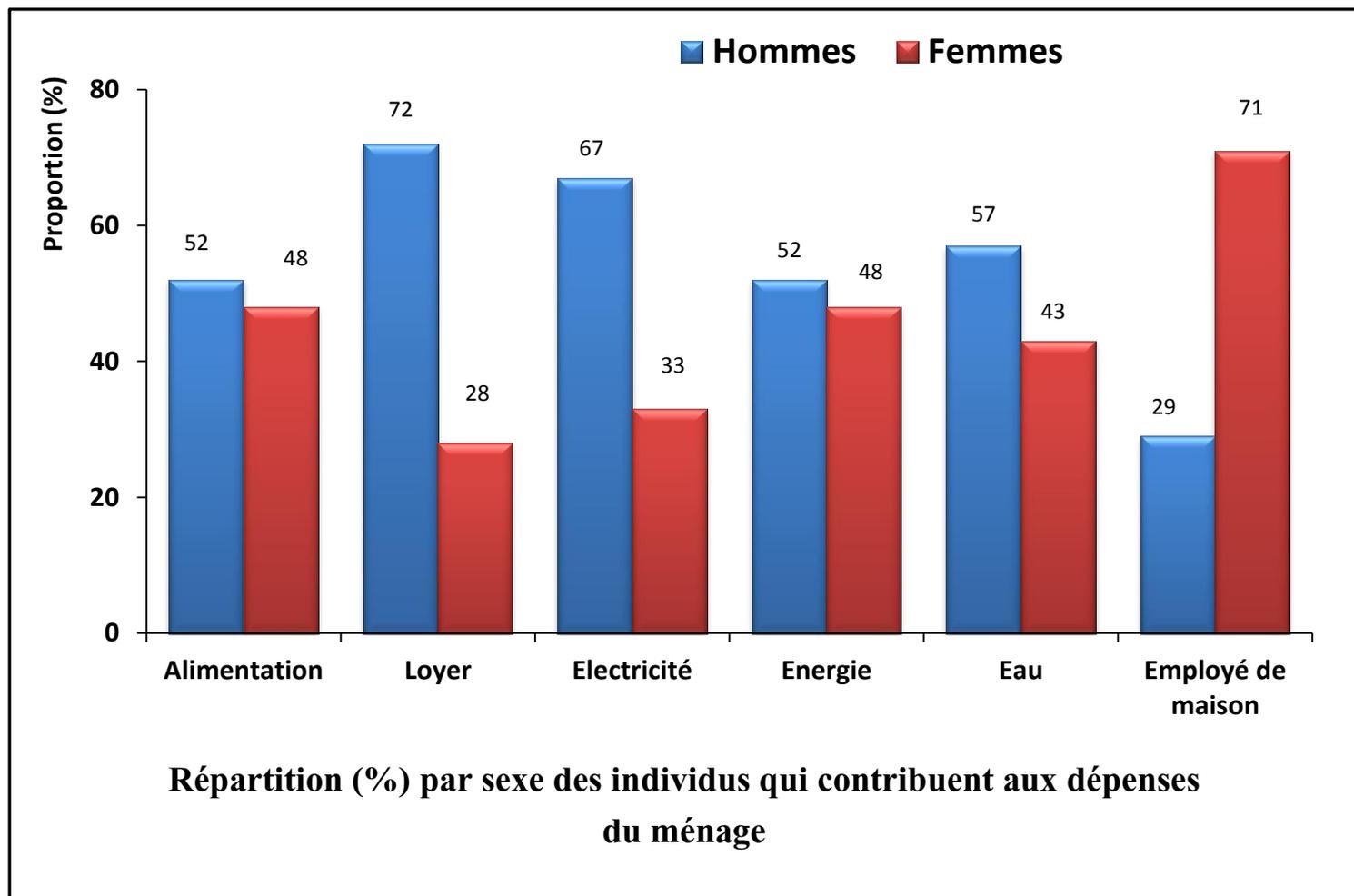
Grandes caractéristiques des ménages

- Prédominance des ménages de type nucléaire, de taille relativement restreinte (4,3 personnes)
- Relative importance des structures monoparentales (20 % des ménages sont composés d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants)
- Monoparentalité est essentiellement féminine : 8 ménages sur dix, (23 % pour l'ensemble des ménages)
- 20 % des ménages monoparentaux concernent des hommes.

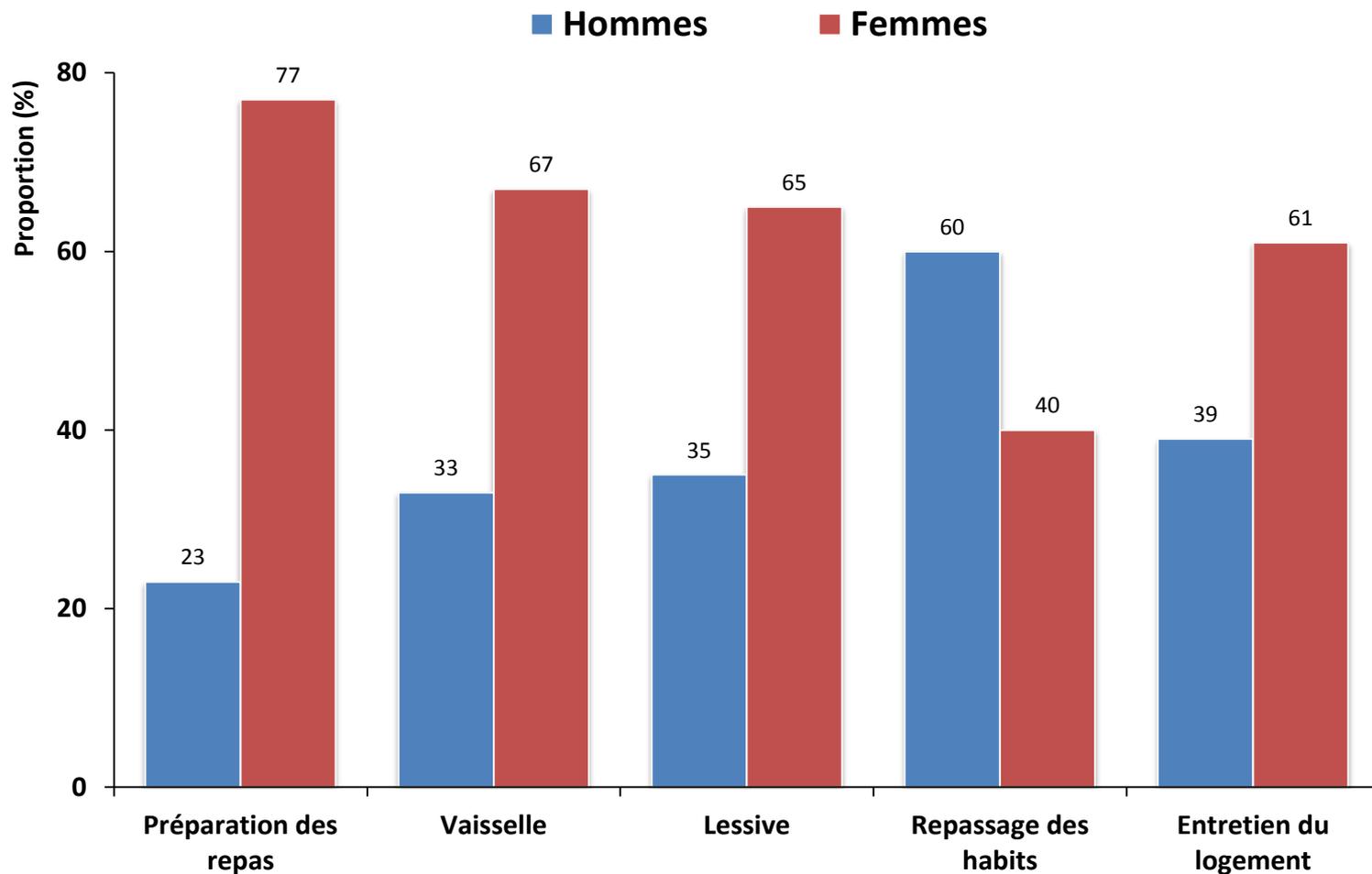
Activité des femmes

- 87,5 % des femmes déclarent avoir une activité (femmes de 18 à 65 ans)
- 13,6 % occupent dans le secteur formel (salariées)
- La grande majorité travaille dans l'informel
- 37 % exercent leur activité à domicile

Implication des femmes dans la prise en charge des dépenses

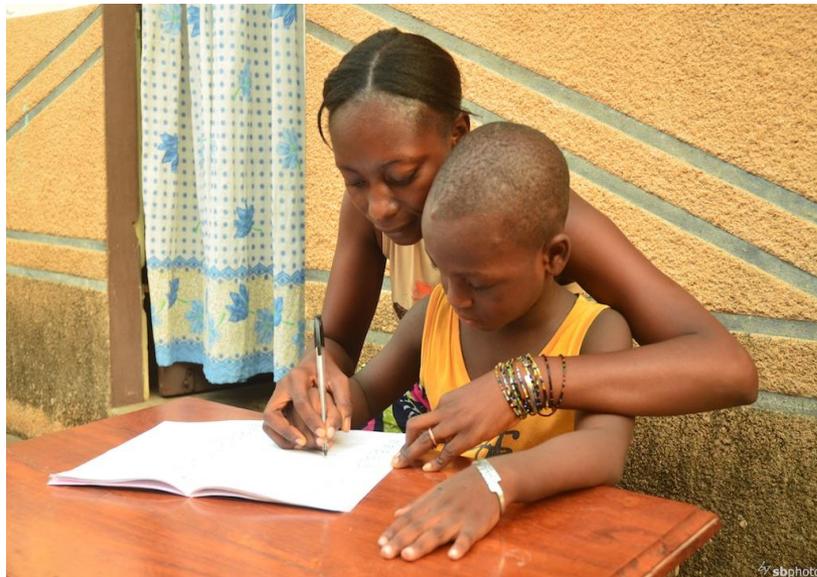
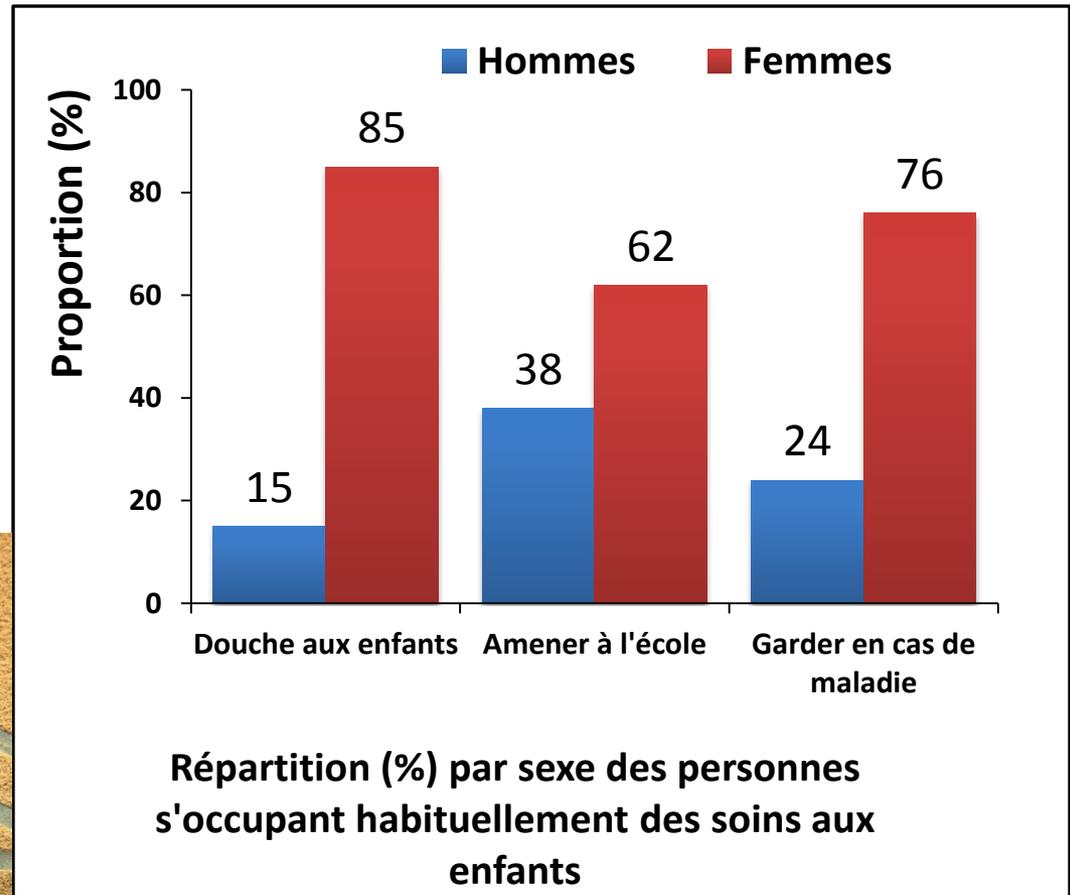


Inégale répartition des tâches domestiques



Répartition (%) par sexe des personnes participant habituellement aux tâches domestiques

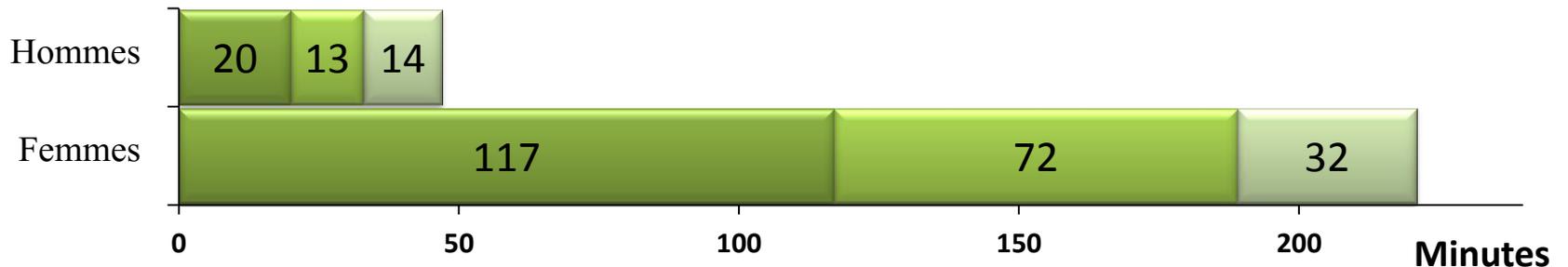
Soins aux enfants : les femmes essentiellement



La journée des femmes : un marathon

Temps moyen journalier consacré aux tâches domestiques et aux soins aux enfants par sexe

■ Préparation des repas ■ Lessive, vaisselle, repassage et entretien du logement ■ Soins aux enfants



En résumé

- Forte implication des femmes dans les activités génératrices de revenus
- Contribution non négligeable aux dépenses du ménage
- Prise en charge quasi exclusive des tâches domestiques et des soins aux enfants



Problématique conciliation travail-famille

Éléments d'explication

- Age et durée de l'union
 - Les couples jeunes ont tendance à partager plus équitablement la préparation des repas que les couples plus anciens (effet de génération)
 - Néanmoins, ils tendent à se désengager à mesure que l'union vieillit
 - Les hommes mariés semblent davantage s'occuper de leurs enfants avec le temps (*mais uniquement l'aide aux devoirs*)

Éléments d'explication

- Niveau d'instruction
 - L'instruction des femmes n'a pas d'effet sur la participation des hommes à la préparation des repas
 - Les variables niveau d'instruction du couple ne semblent pas jouer sur la participation des hommes à la préparation des repas
- Activité
 - Toutes choses égales par ailleurs, lorsque un homme travaille, il est plus enclin à participer à la préparation des repas que lorsqu'il ne travaille pas.
 - Il est aussi plus enclin à préparer la cuisine quand sa femme travaille

Questions

- Quelles sont les stratégies développées par les femmes pour pallier les difficultés liées à la conciliation ?
- Ces stratégies sont-elles individuelles et/ou de couples ?
- Existe-t-il des solutions collectives, institutionnelles ?

Au plan individuel

- Le recours à la m-o domestique ne va pas de soi (l'offre se rétrécit et le coût augmente)
- Nouvelles exigences des employeuses (notamment vis-à-vis de l'éducation des jeunes enfants)
- Image négative des domestiques « paresseuses »
« voleuses de mari » ou « sorcières »
- Un personnage clef : la grand-mère

Au plan individuel

- Conciliation : une affaire de femme résolument
- Faible marge de manœuvre (débrouille)
- Capacité « d'agency » varie selon les femmes
- Contexte normatif très imprégné par la logique inégalitaire

La parole aux concerné(e)s

Que proposent les institutions ?

Protection et politiques sociales

Le code des personnes et de la famille (2004)

- Limitation de la polygamie
- Autorité parentale exercée par les 2 parents
- Chaque conjoint participe aux charges du ménage selon ses facultés contributives
- Droit bancaire et droit de travailler pour les femmes sans nécessité de l'autorisation du mari
- Régime matrimonial de droit commun : séparation des biens

Protection et politiques sociales

Code du travail

- Protection des femmes « en état de grossesse apparente » (licenciement interdit)
- Congé maternité : 14 semaines de congés maternité avec salaire intégral
- Pendant une période de 15 mois, la femme dispose d'un repos d'une heure par jour pour allaitement

Protection et politiques sociales

Code général des impôts (2013)

- La qualité de chef de famille, considéré comme ayant les enfants à charge, appartient généralement au mari (article 12)
- Les réductions d'impôt pour charge de famille bénéficient aux hommes

Protection et politiques sociales

- Très peu de structures publiques de prise en charge de la petite enfance (une seule crèche à Cotonou) *versus* structures privées de plus en plus nombreuses (qualité et de coûts divers)
- Peu d'aides financières pour la garde des jeunes enfants (en âge préscolaire) qui se révèle couteuse
- Peu d'ouvertures d'écoles publiques maternelles (3 ans et +)
- Le retour rapide au travail après la naissance de l'enfant, l'enfant sur le lieu de travail
- L'interruption de carrière (démission, licenciement), le refus de la promotion, des déplacements

Protection et politiques sociales

- Un arsenal juridique qui vise pour certains à renforcer la position des femmes dans leur ménage et à faciliter la conciliation entre travail et famille
- ...dans les faits, peu de femmes sont concernées (salariées) et peu peuvent faire valoir leurs droits
- Pour autant, les femmes ne renoncent pas à travailler, elles initient des stratégies individuelles.

Conclusion

- Les politiques sociales imposées par l'extérieur, souvent difficiles à appliquer ou pas appliquées (pas ou peu de sanctions pour les employeurs qui dérogent au congé de maternité par exemple)
- Les femmes en bénéficient peu et se « débrouillent ».
- Les femmes les plus éduquées ne sont pas porteuses de changement.
- Pas de revendication des femmes pour plus d'actions publiques pour mieux concilier travail famille et pas de débat dans la société civile.